

**GLCR - 9 JUILLET 2020**

# **REGATTA.LU RELOADED**

**Skippers Meeting**

# PRÉREQUIS

## SKIPPER :

- Permis mer ou équivalent
- License sportive —> [flv.lu](http://flv.lu)
- Membership GLCR
- Paiement caution du bateau

## CO-SKIPPER :

- Équipier qualifié
- Membership GLCR



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE VOILE - LUXEMBOURG SAILING FEDERATION

HOME

FLV

LICENCES

PERMIS

DOCUMENTS

LINKS

CONTACT

LOGIN

🕒 Last Updated: 10 November 2019

Procédure d'obtention respectivement de renouvellement de licence:

1. Imprimer formulaire pour envoyer par courrier ou le formulaire qui peut être envoyé par mail
2. Remplir le [formulaire.PDF](#)
3. Faire un virement de 12,50€ sur le compte FLV : IBAN LU 04 0019 1000 4029 0000 auprès de la BCEE
4. Envoyer le formulaire au secrétariat de votre club avec 2 photos récentes et une copie du virement
5. Prendre un rendez-vous auprès un [des centres médico sportifs](#)
6. La licence vous sera transmise dans les meilleurs délais

Les demandeurs plus âgés que 50 ans seront priés de présenter un certificat apte à la voile émis par un médecin généraliste.

# RÔLE(S) DU SKIPPER ET DU CO-SKIPPER

## A BORD

- Skipper = responsable légal
- Co-Skipper = aide et soutien au skipper
- Équipiers = actifs sous autorité et responsabilité du skipper
- Sécurité et fairplay





## CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Pour l'organisateur, le responsable sur place et les skippers

L'**organisateur**, représentant du GLCR

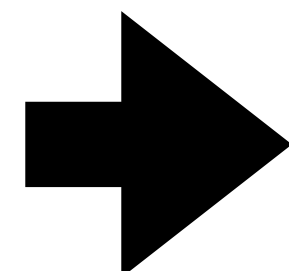
- doit négocier les contrats de location des voiliers auprès de la société de charter
- doit souscrire un rachat de franchise, soit auprès de la société de charter, soit auprès d'un assureur indépendant si les conditions de la société de charter sont jugées insuffisantes
- doit transmettre une copie du contrat de location, du rachat de franchise, ... aux membres dirigeants du comité du GLCR et aux skippers participants au stage
- doit organiser une réunion préparatoire avec les skippers (se coordonner avec le responsable sur place)
- doit organiser une réunion avec tous les participants du stage (se coordonner avec le responsable sur place)
- doit veiller à une répartition équitable des compétences dans la composition des équipages (se coordonner avec le responsable sur place)

Le **responsable sur place**, représentant du GLCR et qui peut être l'organisateur

- doit vérifier avant le début du stage que chaque skipper est en possession des documents requis : du contrat de location, du contrat de rachat de franchise, d'une responsabilité civile valide et des équipements de sécurité
- doit respecter le niveau de chaque skipper et ne doit pas essayer de forcer des décisions dépassant le niveau d'expérience du skipper
- doit organiser des réunions journalières sur place avec les skippers
- doit en cas d'avarie respecter les consignes définies dans la procédure spécifique
- doit donner suite à une demande de transfert de ou des stagiaires d'un équipage à un autre, s'il y a une disponibilité de bateaux
- a le droit d'écarter un ou plusieurs candidats du stage en concertation avec le skipper, le comité du GLCR décide sur le remboursement éventuel des frais de participation

Le **skipper**, représentant du GLCR

- est le seul responsable à bord du voilier
- doit être en possession du contrat de location avant le début du stage
- doit être en possession d'un document confirmant le rachat de franchise avant le début du stage
- doit être en possession d'une assurance responsabilité civile valide spécifique à la navigation, pour la période du stage
- doit vérifier si tout le matériel de sécurité est à bord, en particulier le « pack mer », si nécessaire
- ne doit jamais mettre son équipage en danger
- doit signaler de suite au responsable sur place que telle ou telle décision dépasse son niveau d'expérience, par exemple sortie par des conditions météo difficiles, niveau de risques trop importants, ...
- doit signaler au responsable sur place, si un ou plusieurs stagiaires n'arrivent pas à s'intégrer dans le cadre du stage et/ou dans son équipage, à ce moment le skipper peut demander un transfert de ou des stagiaires concernés
- doit, pour le stage avancé, avoir à bord un traceur indépendant du navire, avec des cartes récentes, genre tablette, dont au moins une personne à bord maîtrise le fonctionnement
- doit respecter les directives données par le responsable sur place
- doit en cas d'avarie respecter les consignes définies dans la procédure spécifique





## CONSIGNES EN CAS D'AVARIE

avec un bateau de location sous contrat avec le GLCR. Le responsable du stage doit souscrire en préalable du stage une assurance couvrant le rachat de franchise et les Skippers engagés doivent être en possession d'une assurance de responsabilité civile valable. L'organisation d'une réunion entre Skipper et responsable du stage antérieurement à une réunion avec les candidats est souhaitable.

1. Avarie avec entrée d'eau et risque immédiat de perte totale du voilier due à un talonnage, une collision ou autres :

- Les autorités doivent être informées via l'activation du PAN PAN sur la VHF et la procédure d'évacuation du bateau doit être préparée.
- La route du bateau doit être déviée sur le port le plus proche.
- Le responsable du stage doit être informé.
- La société de location ou le propriétaire doit être informé soit par le responsable du stage ou par le Skipper.
- Au port, une sortie d'eau est primordiale pour faire un constat des dégâts. Si une grue n'est pas disponible, un plongeur professionnel expérimenté dans la matière est à engager pour faire un constat.
- En cas de constat de dégâts mineurs et seulement en possession d'un avis écrit favorable à naviguer de la part de la société de location ou du propriétaire, le responsable du stage peut décider avec le Skipper concerné une continuation de la route. Dans tous les autres cas, l'arrêt du bateau est immédiat et le stage est interrompu.
- Au plus tard à ce moment le président ou le vice-président doit être informé par le responsable du stage.
- Tous les frais de rapatriement de l'équipage, qui ne sont pas remboursés par les assurances, seront couverts par le GLCR. Une demande de remboursement de la caution ou de la partie de la caution retenue peut être introduite auprès du comité du GLCR qui va trancher de cas en cas.

2. Avarie sans risque immédiat de perte totale du voilier :

- Le responsable du stage doit être informé.
- La société de location ou le propriétaire doit être informé soit par le responsable du stage ou par le Skipper.
- Le responsable du stage peut décider avec le Skipper concerné une continuation de la route si les dégâts n'affectent pas la sécurité de l'équipage.
- Une demande de remboursement de la caution ou de la partie de la caution retenue peut être introduite auprès du comité du GLCR, qui va trancher de cas en cas.

En cas de non application de ces consignes, il est clair que le conseil d'administration du GLCR va faire appel recours contre le Skipper et le cas échéant contre le responsable du stage et ni frais ni caution ne seront remboursés. Luxembourg, le 15.9.2015 Serge Courtois Président

[PRINT VERSION](#)

# VHF + GPS TRACKER

- N'oubliez pas d'amener vos VHF portables (au moins 1 par bateau)



## GeoRacing X5

GSM/GPRS réseau mobile

Waterproof

100g

10 à 30 heures d'autonomie selon profi

Jusqu'à 4 positions GPS envoyées par seconde (selon profil)

Ecran LCD avec le nom du bateau et son numéro

Valise de rechargement

Garde en mémoire les positions GPS quand il n'y a pas de réseau GSM et les renvoie quand le réseau est de nouveau disponible

# DOSSARDS

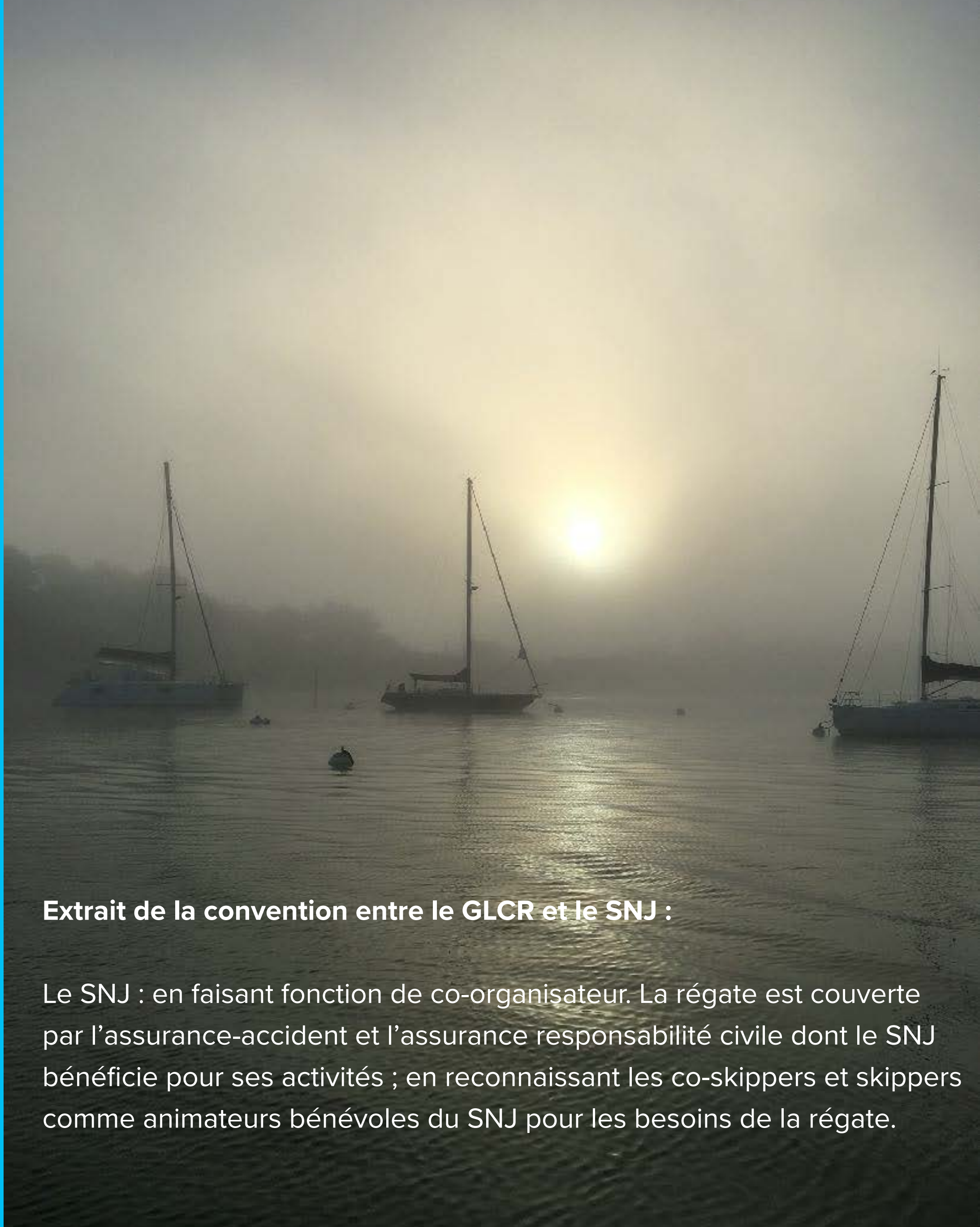
- Par bateau : set contenant
  - 2 dossards
  - 2 x 8 serre-cables
- A fixer à l'avant du bateau (câbles de garde / Reling) avant de quitter le port
- A enlever à l'arrivée à La-Trinité-sur-Mer et à remettre au Comité de Course



# RÔLE(S) DU SKIPPER ET DU CO-SKIPPER

## A TERRE

- Skipper et co-skipper = animateurs SNJ, responsables de leur équipage
- Instructions du Comité de Course (skippers meetings)
- Préparation du bateau
- Avitaillement



Extrait de la convention entre le GLCR et le SNJ :

Le SNJ : en faisant fonction de co-organisateur. La régata est couverte par l'assurance-accident et l'assurance responsabilité civile dont le SNJ bénéficie pour ses activités ; en reconnaissant les co-skippers et skippers comme animateurs bénévoles du SNJ pour les besoins de la régata.



**Regatta.lu**

*Sailing Schools*



## **IMPORTANT**

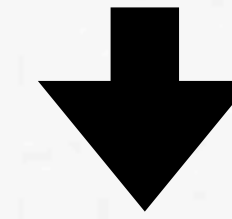
### **Horaires d'ouverture de la porte seuil du bassin à flot au Port-Haliguen :**

Lundi 31/8 : 1h25-8h03 et 13h31-20h21  
Mardi 1/9 : 2h06-8h41 et 14h13-20h56  
Mercredi 2/9 : 2h43-9h15 et 14h50-21h58  
Jeudi 3/9 : 3h17-9h45 et 15h25-21h58  
Vendredi 4/9 : 3h49-10h15 et 15h56-22h28

Une entrée ou sortie du bassin en dehors de ces heures ne sera pas possible. Les skippers doivent veiller à respecter ces horaires, notamment pour le départ au matin, sinon ils resteront bloqués dans le bassin jusqu'à la réouverture dans l'après-midi !



glcr.lu/regate/2020 regatta.lu



- ACCUEIL
- MEMBRE
- CLUB
- FORMATIONS
- STAGES
- RÉGATE
- CONTACT



Nom	Version	Taille	Date d'ajout	
<a href="#">2020RegattaSkipperCO.pdf</a> <b>NEW</b>	1	91.23 KB	04.07.2020	
<a href="#">AnnexeParcoursRegattaReloaded2020.pdf</a> <b>NEW</b>		186.75 KB	03.07.2020	
<a href="#">Cotler1.pdf</a> <b>NEW</b>	01	104.21 KB	04.07.2020	
<a href="#">Cotler2.pdf</a> <b>NEW</b>	01	106.51 KB	04.07.2020	
<a href="#">Cotler3.pdf</a> <b>NEW</b>	01	140.43 KB	04.07.2020	
<a href="#">Cotler4.pdf</a> <b>NEW</b>	01	187.65 KB	04.07.2020	
<a href="#">Cotler5.pdf</a> <b>NEW</b>	01	152.46 KB	04.07.2020	
<a href="#">Cotler6.pdf</a> <b>NEW</b>	01	280.24 KB	04.07.2020	
<a href="#">Cotler7.pdf</a> <b>NEW</b>	01	197.28 KB	04.07.2020	
<a href="#">Cotler8.pdf</a> <b>NEW</b>	01	215.6 KB	04.07.2020	
<a href="#">Cotler9.pdf</a> <b>NEW</b>	01	201.4 KB	04.07.2020	
<a href="#">ICRegattaReloaded2020.pdf</a> <b>NEW</b> <b>POPULAR</b>		175.99 KB	03.07.2020	

# INSTRUCTIONS DE COURSE

GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

Association sans but lucratif



## INSTRUCTIONS DE COURSE Regatta Reloaded 2020

(03.06.2020)

### 1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par :
- les Règles de Course à la Voile (ISAF World Sailing) 2017-2020 (RCV),
  - les règlements des championnats nationaux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
  - les présentes instructions de course (IC),
  - l'annexe PARCOURS du Regatta Reloaded 2020.
- 1.2 Selon la règle 86.1 (b), dans la définition de Zone la distance est changée en trois longueurs de coque.
- 1.3 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

### 2 INSCRIPTIONS

- 2.1 Les bateaux admis doivent régler leur inscription auprès de l'autorité organisatrice. Les Skippers doivent présenter lors de l'inscription leur licence valide. Pour les mineurs, une autorisation parentale peut être exigée.
- 2.2 En s'inscrivant à une épreuve, chaque concurrent reconnaît que la décision de participer à la course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. Il accepte en outre de se soumettre aux règles citées à l'article 1.1 ci-dessus et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.
- 2.3 Le comité de course utilisera un système de tracking GPS qui permet de suivre la position de chaque participant. Chaque bateau sera équipé d'un tracker pour la géolocalisation. Chaque participant accepte via son inscription, que les informations fournis par les trackers (Numéro, nom du bateau, positions géographiques avant, pendant et après les courses) seront utilisées par le comité de course et seront publiées sur Internet. Les données resteront disponibles sur Internet après l'évènement.

### 3 AVIS AUX CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé devant la salle de réunion des Skippers.

### 4 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 4.1. Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 9h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 5 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre ne seront pas envoyés. Une réunion entre le Comité de Course et les Skippers est programmée chaque jour de course à 8:30 heures locale dans la salle de réunions des Skippers.

# ANNEXE

GRUPE LUXEMBOURGEOIS DE CROISIÈRES ET DE REGATES

Association sans but lucratif



## Annexe PARCOURS du Regatta Reloaded 2020 (03.06.2020)

### 1) Horaires des Marées

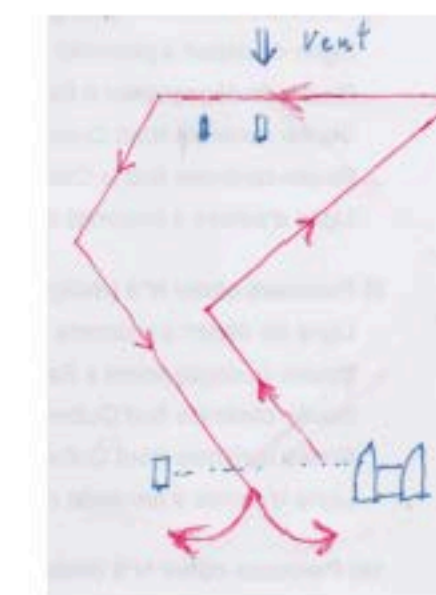
Jour	BM (h)	PM (h)	C	C
Lundi, le 31 août 2020	10:46	16:57	69	74
Mardi, le 1er septembre 2020	11:29	17:30	78	81
Mercredi, le 2 septembre 2020	12:08	18:00	84	85
		18:29	86	87
		18:58	87	86

### 1) Horaires des Marées

Jour	BM (h)	PM (h)	C	C
Lundi, le 31 août 2020	10:46	16:57	69	74
Mardi, le 1er septembre 2020	11:29	17:30	78	81
Mercredi, le 2 septembre 2020	12:08	18:00	84	85
Jeudi, le 3 septembre 2020	12:44	18:29	86	87
Vendredi, le 4 septembre 2020	13:16	18:58	87	86

### 2) Canal VHF de course : 72.

anion GLCR et le pavillon maritime



pavillon D)

Ligne d'arrivée à proximité du Port le Haliguen

A.s.b.l. B.P. 2425 L-1024 LUXEMBOURG Relations bancaires (IBAN) LU37 0080 9327 9500 1003 (BLUX)  
Affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Voile Site Internet : [www.glcr.lu](http://www.glcr.lu) Adresse

# CONGÉ-JEUNESSE

- Instructions et formulaire sur [regatta.lu/skipper](https://regatta.lu/skipper)
- Délai pour l'envoi de la demande à [claudemuller@me.com](mailto:claudemuller@me.com) : **25/07/2020**
- Joindre permis mer (ou équivalent), sauf si le congé-jeunesse vous avait déjà été accordé pour le mois d'avril
- Ne pas oublier de signer vous-même la demande !

# TRANSPORT SKIPPERS LUX-BRETAGNE

- 2 minibus ACL
  - > Lorient (samedi) :
  - 10 places (110 €) —> complet
- 2 bus élèves (double decker)
  - > Haliguen (dimanche soir) :
  - 2 x 10 places (110 €)
  - > s'inscrire dès 15/07/20
  - sur [www.glcr.lu](http://www.glcr.lu)
- voiture privée
  - > Lorient (samedi)
  - > Haliguen (dimanche)

